

**AMBASSADE DE FRANCE EN TUNISIE**  
**SERVICE ECONOMIQUE REGIONAL DE TUNIS**  
**- Brèves économiques de Tunisie et de Libye -**  
**Semaine du 18 au 22 mai 2020**

Tunisie :

- Le Chef du gouvernement a annoncé le 20 mai 2020 un plan de relance économique en 7 points ; un accord a été signé pour utiliser une application visant à réduire la propagation du virus en retraçant les trajets des personnes contaminées ; la reprise de certaines activités a été reportée de la 2<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> phase de déconfinement ciblé, à partir du 4 juin.
- Le déficit commercial à prix courants sur les 4 premiers mois de l'année 2020 a diminué de -23,6% en glissement annuel ; le déficit énergétique représentait 35% du déficit commercial sur cette période (contre la moitié sur les 3 premiers mois de 2020).
- Le déficit budgétaire de la Tunisie s'est creusé de +48,4% en g.a. pour atteindre -1,4 Md TND sur les 3 premiers mois de 2020.
- La Banque centrale de Tunisie (BCT) a publié une circulaire explicitant les conditions de fourniture des services de paiement mobile.
- Le Ministre du Tourisme et de l'Artisanat a annoncé le 20 mai 2020 des financements pour les professionnels du secteur touristique.
- La plateforme Euroquity, gérée par BPI France, sera lancée en Tunisie à partir de juillet prochain.

Libye :

- Le Conseil présidentiel (CP) a prolongé le couvre-feu ; un dépistage exhaustif du coronavirus a démarré le 17 mai 2020 à Tripoli.
- Les forces du maréchal Haftar ont enlevé le ministre des Finances de l'Est.

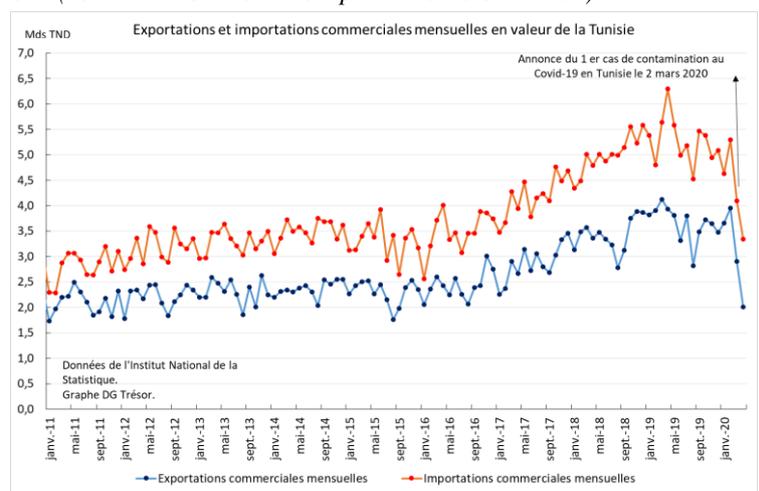
**TUNISIE**

- Le Chef du gouvernement a annoncé le 20 mai 2020 un plan de relance économique en 7 points ; un accord a été signé pour utiliser une application visant à réduire la propagation du virus en retraçant les trajets des personnes contaminées ; la reprise de certaines activités a été reportée de la 2<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> phase de déconfinement ciblé, à partir du 4 juin.

Alors que 1 046 cas de contamination au covid-19 et 47 décès ont été confirmés en Tunisie au 20 mai 2020 selon le ministère de la Santé, le Chef du gouvernement M. Elyes Fakhfakh a déclaré dans un discours le 20 mai 2020 que la croissance serait inférieure de 7 points par rapport aux prévisions de la Loi de Finances 2020 (LF 2020). En conséquence, le gouvernement étudie selon lui les possibilités de réajustement du budget de l'Etat pour l'année en cours. Il a par ailleurs annoncé qu'un plan de relance économique serait présenté avant fin juin à l'Assemblée des représentants du peuple (ARP), reposant sur sept points essentiels : renforcer la souveraineté nationale et la sécurité ; préserver le tissu économique et les PME ; relancer les secteurs les plus touchés par la pandémie ; réduire la bureaucratie et digitaliser l'administration ; préserver l'emploi et lutter contre l'emploi précaire ; solutionner les problèmes en suspens ayant empêché la réalisation de grands projets et activer la reprise du bassin minier et des champs pétroliers ; et enfin lutter contre la corruption et rompre avec l'immunité. De plus, le ministère de la Santé a annoncé la signature d'un accord entre l'Observatoire national des maladies nouvelles et émergentes (ONMNE) et la société Wizlabs pour utiliser l'application « Ehmi », afin de réduire la propagation du coronavirus. Cette application permettra de déterminer la position et le trajet des personnes contaminées par le Covid-19 et celui de toutes les personnes en contact avec elles dans les espaces publics et dans les transports via les téléphones portables et tablettes équipées du système Android ou IOS. L'application serait conforme aux exigences spécifiées par l'Instance nationale de protection des données personnelles (INPDP). Par ailleurs, la ministre chargée des Grands projets Mme Lobna Jeribi, a annoncé le 21 mai 2020, des mesures relatives au déconfinement ciblé. La reprise dans certains secteurs d'activité concernés par la 2<sup>ème</sup> phase (24 mai au 4 juin 2020) a été décalée à la 3<sup>ème</sup> phase (4 au 14 juin 2020). Seuls les crèches, jardins d'enfants et garderies seront rouverts le 26 mai (à 50% des capacités). Les établissements culturels, mosquées, restaurants touristiques, et hôtels pourront rouvrir à partir du 4 juin (à 50% des capacités). Les salons de thé, cafés et établissements de la restauration rapide pourront faire des plats à emporter à partir du 26 mai. Enfin, le ministère du Commerce a annoncé que les boutiques de prêt-à-porter sont autorisées à ouvrir le soir à partir du 18 mai 2020.

- Le déficit commercial à prix courants sur les 4 premiers mois de l'année 2020 a diminué de -23,6% en glissement annuel ; le déficit énergétique représentait 35% du déficit commercial sur cette période (contre la moitié sur les 3 premiers mois de 2020).

[Selon les dernières données publiées par l'Institut National de la Statistique \(INS\)](#), le déficit commercial sur les 4 premiers mois de l'année 2020 a chuté de -23,6% en g.a., dans un contexte de contraction des échanges suite à l'apparition du covid-19 en Tunisie (1<sup>er</sup> cas le 2 mars 2020). Il s'élevait à -4,84 Mds TND fin avril 2020, contre -6,34 Mds TND fin avril 2019. La baisse des exportations en valeur (-20,6% en g.a. à 12,52 Mds TND fin avril 2020) est comparable à celle des importations en valeur (-21,5% en g.a. à 17,37 Mds TND). Le déficit commercial au mois de mars 2020 a chuté de -43,3% par rapport à mars 2019. Les exportations et les importations ont chuté en mars 2020 en g.a. (-48,9% et -46,8% respectivement). [Selon les données à prix constants](#), la baisse des importations en volume (prix constants, base 2015) a été légèrement plus marquée sur les 4 premiers mois de 2020 en g.a. (-22,3%) que la baisse des exportations en volume (-20,0%). Sur le plan sectoriel, seules les exportations des secteurs agroalimentaire et de l'énergie ont augmenté sur les 4 premiers mois de 2020 (+4,8% et +9,7% respectivement, en g.a. en valeur), en lien notamment avec la hausse des exportations d'huile d'olive (+53,8% en g.a.). L'ensemble des autres secteurs ont enregistré une baisse des exportations en valeur, particulièrement prononcée dans les secteurs du textile, habillement et cuirs (-33,6% en g.a.) et des industries mécaniques et électriques (-25,0%). Les importations ont baissé dans l'ensemble des secteurs, en particulier dans le secteur des industries mécaniques et électriques (-24,9% en g.a.), du textile, habillement et cuirs (-28,5%), et de l'énergie (-18,9%). *In fine*, le déficit énergétique représentait 35% du déficit commercial total du pays fin avril 2020 (part en nette baisse : 50,1% du déficit commercial fin mars 2020). Sur le plan bilatéral, le déficit commercial en valeur de la Tunisie fin avril 2020 était lié principalement aux échanges avec la Chine (-1,7 Md TND en mars 2020, contre -1,3 Md le mois précédent), la Turquie (-825 M TND, après -592 M en mars), l'Algérie (-551 M TND, après -556 M TND en mars), l'Italie (-461 M TND, après -394 M TND en mars) et la Russie (-445 M



TND, après -319 M TND en mars). *A contrario*, la Tunisie a enregistré fin avril 2020 un excédent commercial vis-à-vis de la France (+966 M TND, après +843 M TND en mars), la Libye (+315 M TND, après +285 M TND en mars), l'Allemagne (+296 M TND, après +286 M TND en mars) et le Maroc (+148 M TND, après +135 M TND en mars).

- *Le déficit budgétaire de la Tunisie s'est creusé de +48,4% en g.a. pour atteindre -1,4 Md TND sur les 3 premiers mois de 2020.*

Le ministère des finances a publié [l'exécution provisoire du budget de l'Etat à fin mars 2020](#). Le déficit budgétaire sur les 3 premiers mois de l'année se creuse de +48,4% en glissement annuel (g.a.) à -1,4 Md TND. Ce creusement s'explique par la baisse des recettes propres de l'Etat sur la période (-4,1% en g.a., à 7,7 Mds TND), qui est liée essentiellement à la baisse des recettes fiscales, et plus particulièrement des impôts sur les sociétés (-33,5% en g.a. à 709 M TND). En parallèle, les dépenses publiques (hors remboursement du principal de la dette) ont augmenté de +2,1% en g.a. à 9,1 Mds TND au 1<sup>er</sup> trimestre 2020. Cette hausse résulte essentiellement de l'accroissement des dépenses de fonctionnement (+15,1% en g.a. à 6,2 Mds TND), et en particulier de la masse salariale dans la fonction publique (+15,9% en g.a. à 4,9 Mds TND, soit 79% des dépenses de fonctionnement, et 54% des dépenses totales hors remboursement du principal). A l'inverse, les dépenses d'investissement public ont diminué de moitié pour s'établir à 670 M TND fin mars 2020. Le montant des subventions a diminué de -11,4% en g.a. à 876 M TND. A noter que les ressources d'emprunt (satisfaisant le besoin de financement) à fin mars 2020 ont atteint 1,9 Md TND, en baisse de -3,4% en g.a. Pour rappel, la LF 2020 vise à réduire le déficit budgétaire à -3,0% du PIB en 2020, un objectif qui apparaît caduque depuis l'apparition du Covid-19.

- *La Banque centrale de Tunisie (BCT) a publié une circulaire explicitant les conditions de fourniture des services de paiement mobile.*

La BCT a publié le 15 mai 2020 la [circulaire n°2020-11](#) relative aux conditions de fourniture des services de paiement mobile domestique. Selon la BCT, elle a pour objectif « *la promotion d'un écosystème propice au développement des paiements digitaux et favorable à la réduction du cash et à l'inclusion financière et d'asseoir un cadre structuré et standardisé pour les services de paiement mobile. Elle vise également (...) la promotion de la sécurité et l'efficacité du paiement mobile et le renforcement de la confiance des utilisateurs dans ce nouveau moyen de paiement* ». Le *decashing* est censé contribuer à la réduction de l'économie informelle en Tunisie. Par ailleurs, le décret-loi du chef du gouvernement n° 2020-19 est paru au Journal officiel de la République tunisienne le 15 mai 2020. Il précise que la BCT fixe, par circulaire, les délais et procédures du report de remboursement des échéances des crédits et financements octroyés par les banques et les établissements financiers à leurs clients. Le report de l'exécution des obligations des débiteurs n'entraîne pas la révision des contrats de crédit, de financement et autres documents et titres.

- *Le Ministre du Tourisme et de l'Artisanat a annoncé le 20 mai 2020 des financements pour les professionnels du secteur touristique.*

Le Ministre du Tourisme et de l'Artisanat, M. Mohamed Ali Toumi, a annoncé le 20 mai 2020 qu'une ligne de crédit de 500 M TND (160 M EUR) sera ouverte jusqu'au mois de mars 2021 pour le paiement des salaires des employés du secteur touristique. Ce financement concerne les structures ou établissements hôteliers classés de 1 à 3 étoiles, dont le chiffre d'affaires a enregistré une baisse d'au moins 25% au mois de mars 2020 et d'au moins 40% au mois d'avril 2020 par rapport à la même période en 2019. La situation des hôtels 4 étoiles sera examinée au cas par cas. Le dispositif exclut les hôtels 5 étoiles. Les financements seront accordés moyennant un taux d'intérêt bonifié de 2%. La période de remboursement s'étend sur 7 ans, dont 2 ans de période de grâce. Une commission constituée de représentants du ministère des Finances, de la BCT et de la Société tunisienne de garantie (SOTUGAR) en assurera le suivi. Un second financement de 300 M TND (97 M EUR) permettra de soutenir les entreprises du secteur, notamment les agences de voyages (financement de 50 M TND), et les artisans (10 M TND), dans le but de fournir la liquidité nécessaire au paiement des salaires de mars 2020 à mars 2021. Compte tenu de la fermeture des frontières le 19 mars 2020 et du confinement sanitaire mis en place par le gouvernement, le secteur du tourisme, qui totalise 14% du PIB et 11% des emplois, est l'un des secteurs de l'économie tunisienne les plus touchés par la pandémie. La levée progressive du confinement, l'ouverture de la circulation entre les gouvernorats, la mise en place d'un protocole sanitaire entre le Ministère du tourisme et les espaces d'accueil de touristes permettent d'entrevoir une reprise progressive du secteur, qui reste néanmoins dépendante de la venue de visiteurs étrangers.

- *La plateforme Euroquity, gérée par BPI France, sera lancée en Tunisie à partir de juillet prochain.*

Euroquity est [une plateforme web](#) lancée par BPI France en 2008, qui vise à mettre en relation des entreprises, investisseurs et experts comptables et juridiques nécessaires aux démarches d'investissements. L'objectif est d'accompagner la croissance des PME en favorisant la rencontre de leurs futurs partenaires. En France, la plateforme regroupe plus de 14 000 membres dont 5 500 sociétés, 6 600 investisseurs et 2 600 structures d'accompagnement. L'introduction d'Euroquity en Tunisie se matérialise par la création d'une communauté animée par Start-up Tunisia, qui sera notamment chargée d'organiser des webinaires, pitches en ligne et autres événements de mise en réseau des membres. Les start-ups pourront faire partie de cette première communauté, qui pourra ensuite être élargie à tout type d'entreprise.

## LIBYE

- *Le Conseil présidentiel (CP) a prolongé le couvre-feu ; un dépistage exhaustif du coronavirus a démarré le 17 mai 2020 à Tripoli.*

71 cas de contamination au Covid-19 et 3 décès ont été confirmés par le Centre national de lutte contre les maladies (NCDC) en Libye au 21 mai 2020. Dans ce contexte, le CP a décidé le 17 mai 2020 de prolonger le couvre-feu pour 10 jours à partir du 18 mai (de 18h à 6h), et d'instaurer un couvre-feu total de 24 heures pour les 3 jours de l'Aïd al-Fitr. Par ailleurs, le NCDC a déclaré le 16 mai 2020 qu'il procéderait à un dépistage exhaustif du coronavirus dans le pays à partir du lendemain, afin de déterminer le degré de propagation du virus et de prendre des décisions sur l'étendue du couvre-feu. La 1<sup>ère</sup> phase de l'enquête a démarré le 17 mai 2020 dans 3 municipalités de Tripoli. Les autres municipalités et le sud de la Libye seront également examinés selon le NCDC. Enfin, les États-Unis ont [annoncé le 15 mai 2020](#) leur intention de verser 6,5 M USD supplémentaires à la Libye pour aider le pays à faire face au Covid-19, ce qui porterait la contribution totale des États-Unis à plus de 12 M USD. Ce financement de 12 M USD servirait à accroître la capacité des autorités médicales libyennes à détecter, prévenir et contrôler la propagation du Covid-19 en Libye, et à prévenir la propagation du virus grâce à la fourniture d'une assistance humanitaire.

- *Les forces du maréchal Haftar ont enlevé le ministre des Finances de l'Est.*

Les forces du maréchal Haftar auraient enlevé le 14 mai 2020 M. Kamal Al-Hassi, ministre des Finances et de la Planification du gouvernement intérimaire d'Abdullah Al-Thini, basé à l'Est de la Libye. L'enlèvement a été condamné par des membres de la Chambre des Représentants basée à Tobrouk. Par ailleurs, les forces du maréchal Haftar ont déclaré le 19 mai 2020 s'être retirées en partie du Sud de Tripoli, après que les forces pro-GUN (Gouvernement d'union nationale) aient pris le 18 mai 2020 l'un de leurs principaux bastions dans l'ouest de la Libye, la base aérienne de Watiya à l'Ouest de Tripoli, privant l'Armée nationale libyenne (ANL) de son seul aéroport près de Tripoli.